

# Le syndicat du Bélon étudie tarifs et budget

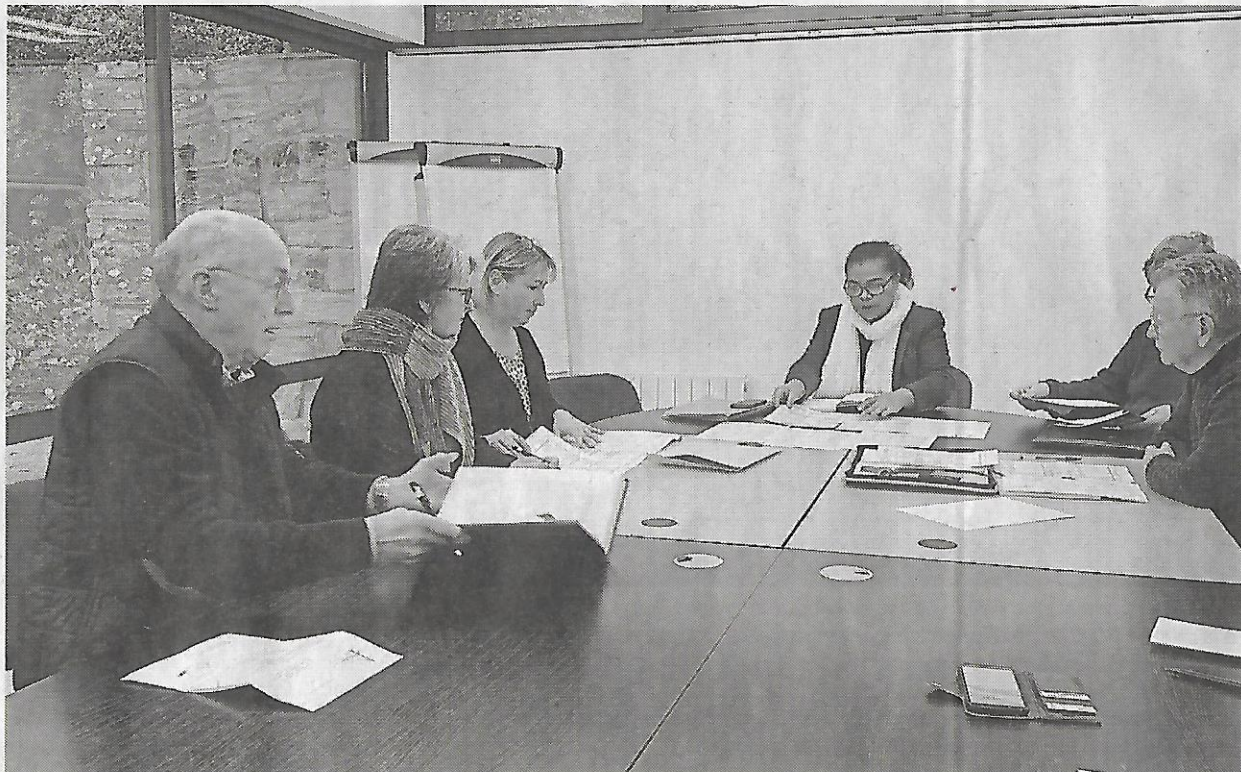
**Moëlan-sur-Mer** — Tarifs, obtention du label Port propre et les obligations qui en découlent, et appel d'offres ont été discutés jeudi matin, en mairie, par les élus du syndicat intercommunal du Bélon.

Les tarifs du port du Bélon ont été discutés jeudi, lors de la réunion du syndicat intercommunal du port du Bélon. Une réflexion doit être menée sur le projet de tarifs. « **Nous avons deux propositions : la première, avec l'application de l'inflation à 1 %, et la seconde, le rattrapage des tarifs du Bélon avec ceux des deux autres ports, Brigneau et Merrien, donc de 10 %** », a expliqué Anita Ollivier, la présidente du syndicat. Cela concernerait les tarifs n'ayant pas été augmentés l'an dernier. Après quelques discussions, l'application de l'inflation de 1 % va être étudiée.

Une information a été apportée par la présidente, concernant l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du restaurant Chez Jacky. « **Nous allons proposer à nouveau les mêmes bases : maintenir la convention faite, et rester sur la même redevance. Ce qui va changer, c'est une publication en mairie, pour cette AOT, pour un appel à projets, ou des remarques. Après cela, nous verrons bien s'il y a d'autres candidats. Nous aurons sûrement à nous réunir pour pouvoir valider cette AOT.** »

## Des propositions pour obtenir un label

Outre la cale de Kersaux, les obligations inhérentes à l'obtention du label Port propre ont été soulevées lors du débat d'orientation budgétaire. « **Nous devons donner une orientation pour les projets de 2020. Le débat doit s'orienter sur l'obtention de ce label. Il y a donc des propositions : nous devons avoir une aire de**



*Ils étaient six élus, titulaires et suppléants, jeudi matin, en mairie, afin de discuter orientation budgétaire du port du Bélon pour 2020 et d'autres sujets.*

PHOTO : OUEST-FRANCE

**carénage, ainsi qu'une cuve de récupération d'eau noire, et enfin nous devons posséder un système de lutte contre la pollution accidentelle. Ces trois choses-là vont être obligatoires en 2020 pour avoir ce label, et sont recommandées par la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer).** »

La présidente a estimé le coût des investissements entre 200 000 € et

**250 000 €. « Le syndicat n'a plus de dette, on arrive à bien fonctionner avec notre budget. Je pense qu'en 2020, on pourra donc repartir sur un emprunt afin d'assumer ces installations. »**

La DDTM déconseille une cale, c'est donc une aire de carénage qui va être étudiée. « **Il faut trouver une solution sage, et un accord sur les tarifs pour l'utilisation de cette aire**

**qui sera raisonnable.** » Quant au système de cuve pour l'eau noire, celui-ci va voyager entre les trois ports lors d'une période de test.

Le syndicat a également voté pour engager des démarches auprès de Sellor nautisme, pour effectuer une étude de dynamisation du port. « **Leurs propositions nous permettront de voir ce que l'on peut faire pour sa dynamisation.** »